

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1335

présenté par

M. Abad

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« grâce à la mobilisation de toutes les filières industrielles, notamment celles de la croissance verte, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reconnaître l'importance des filières énergétiques et de la croissance verte dans la politique énergétique française.

Le développement de filières d'excellence en matière énergétique est essentiel au regard de la réussite de la transition énergétique. La France possède déjà de nombreux atouts (éolien offshore, hydraulique, équipements de réseaux électriques, solaire, etc.) et doit poursuivre la conquête d'avantages compétitifs dans l'ensemble des secteurs de la croissance verte.

La compétitivité de la France dans l'avenir dépendra de ses atouts industriels actuels, tout autant que des compétences nouvelles qu'il faudra développer. Le soutien aux filières énergétiques et de la croissance verte représente un gisement d'emplois importants et permettrait l'augmentation de la croissance potentielle de la France.

Il est donc essentiel que la politique énergétique française favorise le développement et le rayonnement international de ces filières. Tel est l'objet de cet amendement.